

La famille, force du développement de la République démocratique du Congo

Introduction

La protection de la famille

**Angélique SITA
Muila Akele**
Professeur à
l'Université de
Kinshasa, Faculté
de Droit. Membre
de la Commission
permanente de
réforme du droit
congolais et
présidente de la Sous-
commission droit
pénal et criminologie.
muilakele24@yahoo.fr

Depuis 1960 jusqu'à ce jour, il apparaît, chez le Constituant congolais, une constante selon laquelle la famille, cellule de base de la communauté humaine, doit être protégée spécialement par l'Etat. Celui-ci a le devoir de l'organiser de manière à assurer son unité et sa stabilité, à garantir le droit au mariage et la liberté du mariage, et à assister les parents au regard des responsabilités d'éducation et de soins qu'ils ont l'obligation d'assumer vis-à-vis de leurs enfants ⁽¹⁾. Le Constituant va plus loin en incriminant en tant que crime contre l'humanité, toute violence sexuelle faite sur toute personne, dans l'intention de déstabiliser, de disloquer une famille et de faire disparaître tout un peuple ⁽²⁾. On y voit une réalité non discutable qu'un moyen des plus efficaces pour détruire un peuple, c'est d'en détruire les familles.

Cette constante se conforme à l'article 16 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 au terme duquel la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

Il est donc naturel qu'à l'occasion de son jubilé d'or et en relation avec le thème, « La famille, force du développement en République démocratique du Congo », le CEPAS se penche sur la question de la famille en rapport avec le développement.

1 Article 40 de la Constitution.

2 Article 15 alinéa 2 de la Constitution.

La pertinence de ce sujet est encore confortée par une série de réflexions sur la famille occasionnées par la célébration du 20^e anniversaire de l'Année Internationale de la famille et de la Journée Internationale de la famille fêtée le 15 mai de chaque année depuis 1994. Pour mémoire, une résolution de l'Assemblée des Nations Unies, la Résolution 47/237 du 20 septembre 1993, avait institué l'Année internationale de la famille dont la première célébration a eu lieu en 1994, autour du thème « la famille : ressources et responsabilités dans un monde qui évolue ». Les préoccupations des Nations Unies tournaient alors autour de la pauvreté familiale, de l'importance de la famille pour la cohésion sociale et de l'équilibre entre les engagements professionnels et familiaux. Pour l'Année internationale de la famille 2015 dont le thème porte sur « la conciliation famille-enfant », à l'occasion plus spécifiquement de la Journée internationale de la famille du 15 mai 2015, organisée autour du thème « Les hommes en charge ? Egalité des sexes et droits des enfants au sein des familles contemporaines », il a été affirmé que « *La Journée internationale est l'occasion de mieux faire connaître les questions relatives à la famille ainsi que les processus sociaux, économiques et démographiques qui affectent les familles* » (3).

Il faut noter que précédemment, en préparation du 20^e anniversaire de l'Année Internationale de la famille de 2014, un groupe d'experts des Nations Unies en réunion à New York, du 15 au 17 mai 2012, avait réfléchi sur « *les bonnes pratiques des politiques familiales : Elaboration, suivi et mise en œuvre des politiques familiales, enseignements tirés* » (4).

En 2014, trois thèmes avaient été retenus : « l'étude de la pauvreté des familles et l'inclusion sociale ; la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle ; la formation de l'intégration sociale et la solidarité entre les générations » (5).

L'Eglise catholique s'est également intéressée aux relations entre le développement et la famille. Le lien est évident entre la préparation en 2014 du Synode sur la famille et sa tenue qui aura lieu en octobre de cette année.

Cet intérêt de l'Eglise remonte à 1967, avec l'Encyclique *Populorum Progressio*, du Pape Paul VI, sur le développement des peuples, qui prônait une action solidaire et concertée pour le développement intégral de l'homme et le développement solidaire de l'humanité. A sa suite, ont été publiés, l'Exhortation *Familiaris Consortio* du Pape Jean Paul II, consacrée aux tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui ; le 2 février 2004, la lettre aux familles, *Gratissima sane*, de Jean Paul II, du 22 novembre 1981, qui met en exergue l'importance et le rôle de la famille et félicite les Nations Unies pour avoir pris l'initiative de faire de 1994, l'Année internationale de la Famille ;

3 <http://www.un.org/fr/events/familyday/>

4 http://europa.eu/news/2012/20120801-international-year-of-the-family-20th-anniversary_fr.htm

5 Idem.

l'Encyclique *Caritas in veritate* de Benoît XVI de juin 2009 sur le développement humain intégral dans la charité et la vérité, dont le développement, thème central, rappelle le message essentiel de l'Encyclique *Populorum Progressio* de Paul VI (1967) et fait référence à l'exhortation apostolique *Africae munus* du Pape Benoît XVI sur l'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix faite le 19 novembre 2011. Il n'est pas sans intérêt, de donner ici la définition de la famille livrée par Benoît XVI : « *La famille, écrit-il, est le « sanctuaire de la vie » et une cellule vitale de la société et de l'Eglise. C'est en elle que « se modèle de manière primordiale le visage d'un peuple ; c'est là que ses membres reçoivent les acquis fondamentaux ; ils apprennent à aimer en étant aimés gratuitement ; ils apprennent le respect de toute autre personne en étant respectés ; ils apprennent à connaître le visage de Dieu en recevant la première révélation d'un père et d'une mère pleins d'attentions. Chaque fois que ces expériences fondatrices font défaut, c'est l'ensemble de la société qui souffre de la violence et qui engendre à son tour de multiples violences* ».

En convoquant l'Assemblée extraordinaire du Synode des Evêques, du 5 au 19 octobre 2014, sur « *Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation* », le Pape François poursuit l'œuvre de ses prédécesseurs. Lors de cette rencontre, le Synode a eu le mérite de relever les défis que la famille rencontre qui sont entre autres : l'infidélité dans l'amour conjugal, l'affaiblissement de la foi et des valeurs, l'individualisme, l'appauvrissement des relations, le stress d'une frénésie qui empêche la réflexion, les nombreuses crises matrimoniales qui sont à la base de la création de situations familiales diversifiées, les épreuves de l'existence dues à la maladie, la vieillesse et le décès d'êtres chers.

Les évêques ne se sont pas contentés de réfléchir sur les implications sociales de la famille, ils se sont également exprimés en matière économique : « *Nous pensons aux difficultés économiques causées par des systèmes pervers, par le « fétichisme de l'argent » et par « la dictature de l'économie sans visage et sans un but véritablement humain » (Evangelii gaudium, 55) qui humilie la dignité de la personne. Nous pensons aux pères et aux mères sans emploi, impuissants face aux besoins les plus élémentaires de leur famille ; et à ces jeunes qui se trouvent devant des journées désœuvrées et sans espérance, proies potentielles des dérives de la drogue et de la criminalité* ».

La XIV Assemblée Ordinaire du Synode des Evêques se tiendra du 4 au 25 octobre 2015 sur le thème : « *La vocation et la mission de la famille dans l'Eglise et le monde contemporain* ». Mais auparavant, l'Eglise catholique organisera du 22 au 25 septembre 2015, à Philadelphie en Pennsylvanie, la 8^e Rencontre Mondiale des Familles sur le thème, « *L'amour est notre mission : la famille pleinement vivante* ». Ces rencontres mondiales ont été créées en 1994, à Rome, par le Pape Jean Paul II.

Comme on le voit, les préoccupations au sujet de la famille englobent plusieurs aspects influencés par l'évolution temporelle et culturelle, ainsi que par le positionnement géographique. Quelques-uns feront l'objet de développements ultérieurs.

La confrontation de la famille aux réalités socio-économiques

La situation des familles en Afrique a spécifiquement fait l'objet de réflexions au niveau régional et national. A titre d'illustration, l'on peut noter la tenue de la 4e session de la Conférence des ministres du développement social de l'Union Africaine qui s'est déroulée du 26 au 30 mai 2014, à Addis-Abeba ⁽⁶⁾. Elle s'est penchée sur le « *renforcement de la famille africaine pour un développement en Afrique* ». Lors de cette session, les ministres tout en réaffirmant que la famille est la cellule de base de la société, ont indiqué qu'en Afrique particulièrement, elle occupait une place centrale, unique et indispensable. Cependant, ils ont constaté que la famille est remise en question et se désintègre à cause des mutations socio-économiques profondes.

En effet, ces mutations touchent aussi bien la structure que les fonctions de la famille. Le nombre élevé des mères travaillant à l'extérieur du foyer et celui croissant des familles monoparentales dirigées par des femmes, en sont la preuve. Ces mutations sont tributaires de bien de facteurs extérieurs : désagrégation des modes de vie traditionnels, changements dus à l'immigration, aux conflits armés, au changement climatique et aux maladies, en particulier le VIH/SIDA.

Devant cette situation, l'accompagnement nécessaire des Etats fait défaut. Le rôle de la famille pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire du Développement n'est pas suffisamment pris en compte. C'est ainsi que les impératifs de l'éradication de la pauvreté, du plein emploi, d'un travail décent et de l'intégration sociale ont du mal à être réalisés. Et pourtant, l'Afrique connaît actuellement une croissance économique sans précédent qui, néanmoins, non seulement ne profite pas aux familles les plus pauvres et les plus marginalisées, mais aggrave plutôt l'écart entre les pauvres et les riches.

Les ministres ont affirmé, d'une part, que les politiques axées sur la famille et ciblant la famille en tant que cellule plutôt que les individus, donnent de meilleurs résultats et favorisent le développement inclusif ; d'autre part, que, pour être équitable, le *développement social et économique doit reposer sur un cadre juridique et des normes sociales équitables, qui confirment les droits des femmes et des enfants*.

6 p://sa.au.int/en/sites/default/files/CAMSD4-%20Concept%20Note-French.pdf

Enfin, ils ont annoncé que « *La Journée internationale des familles 2015* », aurait pour objectif de promouvoir l'égalité des sexes et les droits des enfants au sein des familles, et de mettre l'accent sur la violence familiale à travers le cadre juridique du droit de la famille et des programmes d'interventions.

Au niveau national, à Kinshasa, en préparation du Synode extraordinaire sur la famille, la Communauté famille chrétienne a organisé du 22 au 25 janvier 2014, en partenariat avec la Faculté de droit et des Sciences politiques de l'Université catholique du Congo, un Symposium sur la famille consacré à : « *La problématique des valeurs de la famille dans la société congolaise* ». Les intervenants à ce Symposium ont donné de la famille, différentes définitions, en ont fait l'autopsie et proposé des pistes de solutions pour remédier à la situation.

Le CEPAS pour sa part a consacré dans la revue *Congo-Afrique* quelques articles sur le sujet :

- « Le droit de la famille en Afrique : entre tradition et modernité ». L'auteure constate notamment que parmi les problèmes que pose la dot, il y a celui de sa tarification ⁽⁷⁾. Or, l'on sait que les conditions rigides qu'imposent certains parents pour agréer le futur conjoint de leur fille ont une incidence négative sur la liberté et le droit de l'entrée en mariage et donc sur la fondation d'une famille ;
- « L'exploitation artisanale de la cassitérite par les femmes comme cause du déséquilibre familial à Kalima en RD Congo ». Cette activité réalisée par des femmes, mariées en majorité, à cause de la crise économique et du chômage de leurs maris, a entraîné leur désertion du foyer souvent pour de longues heures mettant ainsi en péril la vie de leurs jeunes enfants et en danger leur propre moralité ⁽⁸⁾ ;
- « Logement et famille » ⁽⁹⁾. L'auteur s'interroge sur les relations qu'entretiennent entre eux les familles et leur logement et tire entre autres constats que la qualité du logement influence la manière dont les droits des composants de la famille sont exercés ou dont les obligations sont mises en œuvre. Ce lien existe depuis l'époque de nos sociétés traditionnelles. Actuellement, à Kinshasa, en tout cas, trouver un logement adéquat en termes d'environnement, de coût, d'espace et de confort est une véritable gageure.

7 Professeure Joséphine BITOTA Muamba, in *Congo-Afrique* n° 493, mars 2015, pp. 180-181.

8 Paulin MBECKE, in *Congo-Afrique* n° 494, avril 2015, pp. 280-281.

9 Ghislain TSHIKENDWA, S.J., in *Congo-Afrique* n° 494, avril 2015, pp. 275-283.

Les idées, dans ce domaine, qu'elles soient inscrites dans les écrits qui précèdent ou débattues lors de diverses rencontres convergent vers une même déduction : que l'on prenne comme point de départ de la réflexion, le développement ou la famille, l'on aboutit inévitablement à instaurer un lien entre les deux concepts. L'explication en est simple : l'homme constitue la raison et le fondement commun de la famille et du développement.

Cette entrée en matière nous permet d'organiser notre propos en trois points principaux :

1. Pourquoi parler de la famille et du développement, aujourd'hui ?
2. Quelques atouts ;
3. Pour un développement véritablement intégral.

1. Pourquoi parler de la famille et du développement aujourd'hui ?

1.1. La crise de la famille (ou les mutations de la famille)

La famille, aujourd'hui, présente des identités diversifiées et contradictoires dues à de nouveaux idéaux de bonheur, de liberté, de démocratie : familles monoparentales, familles recomposées, familles homoparentales, unions de fait, basées sur des unions plutôt contractuelles ⁽¹⁰⁾ qu'institutionnelles. Elles sont d'apparence construites sur le principe de l'épanouissement et de la convenance personnelle. Le mariage n'est plus exclusivement cette union hétérogène entre un homme et une femme qui connaît l'intervention des membres des deux familles ⁽¹¹⁾. La famille élargie qui devrait jouer un rôle de protection et d'encadrement de la famille nucléaire, participe à sa déstabilisation et son appauvrissement. La famille se maintient comme le lieu par excellence où s'organise un traitement inégalitaire au détriment de la femme et de l'enfant.

Des antagonismes apparaissent entre tradition et modernité avec l'évolution de plus en plus conflictuelle entre famille traditionnelle et famille moderne, spécifiquement entre famille clanique (ou élargie) et famille nucléaire (ou restreinte). Un déséquilibre persiste et parfois même s'accroît entre famille rurale et famille urbaine.

10 Pr Abbé Donatien NSHOLE, Premier Secrétaire de la CENCO, « Nouvelles options familiales en Occident : Dangers et risques sur l'avenir des Congolais », in *Actes du Symposium sur la famille organisé par la Communauté chrétienne asbl, en partenariat avec la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Catholique du Congo*. Kinshasa, du 22 au 25 janvier 2015, Edition de l'Institut de la Famille et du Couple, Kinshasa, 2014, p. 62.

11 Pr Abbé Marcel NDJONDJO, « Droit coutumier et promotion de la famille », in *Actes du Symposium*, pp. 98-99.

Ces mutations entraînent la relativisation de l'« institution familiale » puisque le lien entre famille et mariage n'est plus mis en valeur ⁽¹²⁾, l'engagement des époux à vivre ensemble n'est plus définitif. L'activité sexuelle est amputée de son essence naturelle qui est la manifestation de l'amour entre époux et la procréation des enfants. Le désir d'enfant peut maintenant se réaliser en dehors d'une union stable ou selon des modalités éthiquement contestables. Or la relativisation de la famille fragilise l'Etat et rend précaire la sauvegarde du bien public.

Il faut convenir que les familles sont déstabilisées sur tous les plans :

Au plan juridico-culturel

Non seulement les droits et libertés des personnes humaines sont bafoués mais les motivations à la base de ces agissements s'avèrent particulièrement inadmissibles : les atteintes à la vie de l'enfant en gestation qui violent les valeurs et la dignité de la vie, le viol utilisé comme arme de guerre, les violences sexuelles comme fonds de commerce, la généralisation du harcèlement sexuel en vue d'obtenir des faveurs ou, plus grave, le simple respect de ses droits, l'escroquerie organisée en profession religieuse. On assiste, dans ce dernier cas, à une multiplication des églises dirigées par des pasteurs, souvent sans formation suffisante, qui déforment le message religieux et qui, en contrepartie de ressources financières, matérielles ou autres, distillent la haine, la division et la peur ⁽¹³⁾. De façon plus générale, le respect de la vie, de l'intégrité physique, de la dignité, de la réputation et du patrimoine d'autrui, le respect du bien commun, l'amour de la patrie et le respect de l'unité nationale ⁽¹⁴⁾, sont devenus de vains mots et de véritables maux. Et pourtant, toutes les personnes concernées, qu'elles soient ou non respectueuses des règles gouvernant la vie en société, sont issues des familles. La famille n'est donc plus le lieu par excellence où l'homme apprend à aimer et à être aimé ⁽¹⁵⁾.

Au niveau socio-économique

L'on remarque l'aggravation de la précarité : hausse du chômage surtout des jeunes, grande pauvreté des familles dont le vécu quotidien se déroule dans des conditions misérables, concurrence entre les nécessités de la vie familiale et celles de l'emploi, absence d'une couverture sociale adéquate, atteinte au rôle fondamental de la femme dans le foyer, due aux contraintes de la vie publique, absence de mécanismes accessibles de crédit pouvant aider les familles à acquérir des logements décents. La promiscuité dans les maisons

12 Mgr Jean LAFITTE, *op.cit.*, p. 39.

13 Léon BOTOLO Magoza, Mot de présentation du Symposium, *op. cit.*, p. 22.

14 *Idem*, p. 5.

15 Léon BOTOLO Magoza, Préface, in *Actes du Symposium*, p. 5.

d'habitation a atteint un degré préoccupant et comme si cela ne suffisait pas, l'on acquiert à présent des parcelles de terre, du moins à Kinshasa, dont les dimensions se réduisent jusqu'à 15 mètres de longueur sur 10 de largeur. En outre, l'entrée en mariage ou la dissolution de celui-ci provoquent des conflits aigus suite, comme dit ci-dessus, à l'exigence de montants exagérés de la dot, ou encore à la spoliation des droits des veuves et des orphelins lors des successions, à la revendication devant les juridictions de la liquidation du patrimoine conjugal, etc.

Ces difficultés expliquent en partie la démission des parents en matière d'éducation de leurs enfants et les accusations de sorcellerie, surtout contre des enfants. Elles peuvent également aider à comprendre les attitudes fatalistes et passives des parents devant les périls que courent les jeunes dont notamment les ravages de l'alcool et l'abus des drogues. La formation au mariage n'est pas suffisamment assurée si bien que les futurs époux entrent en ménage sans prendre pleinement conscience qu'il existe des présupposés du bonheur : amour, affection et fidélité entre époux, amour et affection entre parents et enfants, dialogue entre tous les composants de la famille, considération réciproque, formation et information en matière de planification familiale...

S'agissant de cette dernière, l'on assiste à deux phénomènes contradictoires, d'une part, l'accroissement accéléré de la population, d'autre part, la baisse de la fécondité. Il faut en examiner les conséquences fastes ou néfastes et construire des politiques natalistes appropriées. La même attitude doit être empruntée devant l'autre phénomène que constitue l'allongement de la vie face à la séparation des couples et des familles ainsi qu'à leur déchirement. La crise des familles est également observée au niveau macrosociologique.

Au plan socio-politique

La défense des droits et libertés connaît des fortunes diverses selon que l'on donne primauté à l'individu ou à la société. La conception individualiste ou communautaire, laïque ou religieuse, sociale ou biologique (par exemple égalité en dignité ou égalité biologique) des droits et libertés influence la conception de la personne, de la paternité ou maternité, de la fraternité, de la filiation.

Quoiqu'il en soit, les atteintes à la dignité de la vie humaine, à la justice et l'équité, à la qualité de vie personnelle, aux valeurs et structures familiales, à la vie familiale et collective, sont indéniables. Les valeurs de charité, de compassion, d'altruisme et de solidarité sont mises en œuvre de manière ambigüe. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir le comportement des « citoyens » lors des accidents de la circulation routière : le dépouillement des victimes avant de leur porter secours ou l'indifférence caractérisée des passants devant

des cas de personnes allongées à même le sol sur les voies publiques. Notre société devient de plus en plus féroce à l'égard des plus vulnérables. La misère peut-elle tout expliquer ?

1.2 Les aléas du développement

C'est enfoncer une porte ouverte que d'affirmer que la question du développement est au centre des préoccupations humaines, individuelles ou communautaires d'aujourd'hui. La notion de développement présente néanmoins de multiples facettes sur les contenus desquels il convient de s'entendre si l'on veut parler un même langage.

Le développement économique, dans le sens donné par un rapport de la Banque mondiale en 1991 ⁽¹⁶⁾, consiste en un relèvement durable du niveau de vie, « celui-ci étant *mesuré non seulement par le niveau de la consommation, mais aussi par le niveau d'instruction et l'état sanitaire de la population, ainsi que par le degré de protection de l'environnement* ». Au sens large, poursuit le rapport, « *le développement comprend d'autres éléments encore, notamment des progrès dans le sens de l'égalité des chances, de la liberté politique et des libertés civiques* » ⁽¹⁷⁾.

Depuis les années 90, l'on observe un glissement conceptuel du développement économique vers le développement humain intégral (DHI). On peut définir le développement humain comme un processus destiné à étendre l'éventail des choix des individus ⁽¹⁸⁾. Accroître les revenus est sans doute l'un des principaux moyens permettant d'y parvenir et d'améliorer le bien-être, mais pas nécessairement le plus important. Trop souvent l'on confond la mise en valeur des potentialités humaines avec l'augmentation du revenu. De nombreuses études sur les défavorisés ont montré qu'à leurs yeux, l'augmentation du revenu ne correspond qu'à l'une des aspirations prioritaires parmi tant d'autres : une alimentation adaptée, l'accès à l'eau potable et aux ressources énergétiques, l'amélioration des services de santé, un accès plus large des enfants à un système éducatif de meilleure qualité, des transports à des prix abordables, des logements décents, des moyens de subsistance sûrs et l'accès à des emplois productifs et gratifiants. Disposer d'un revenu permet de répondre à certains de ces besoins, mais en aucun cas il ne permet de les satisfaire en totalité.

Plus encore, les individus attachent une grande importance à d'autres avantages moins matériels, notamment la liberté de mouvement et d'expression, l'absence d'oppression, de violence ou d'exploitation. Ils manifestent également la volonté de

16 Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, Economica, 1991, p. 38, http://www.melchior.fr/Le-developpement-comme-conditi.2033.0.html?&no_cache=1&print=1.

17 *Idem*.

18 PNUD, « Définir et mesurer le développement humain » in *Rapport sur le développement humain 1990*, cité par Stéphanie TREILLET, L'inclusion de la démocratie dans la conception contemporaine du développement : l'ambiguïté révélatrice des indicateurs, document « Treillet_communication, version provisoire, p. 2. <http://afep2014.sciencesconf.org/34849/document>

*donner un but à leur existence et de contrôler leur destinée. En tant que **membre d'une famille** ou d'une communauté, ils attachent de l'importance à la cohésion sociale et revendiquent le droit de maintenir leurs traditions et leur propre culture. L'argent à lui seul ne permet pas d'exercer ces droits. Ainsi, le développement au sens large (lato sensu), comprend alors d'autres éléments encore, notamment des progrès dans le sens de l'égalité des chances, de la liberté politique et des libertés civiques (19).*

On peut retenir en définitive que le développement a pour but ultime de permettre aux habitants de toutes les régions et de tous les pays, sans distinction de sexe, d'origine ethnique, de religion ni de race, de jouir de droits économiques, politiques et civiques les plus étendus (20).

Cette définition du développement humain, sans doute un peu longue, a l'avantage de ramasser tous les aspects pertinents à prendre en compte dans son aspect globalisant. Cela cependant ne suffit pas, il faut encore définir le développement intégral. Selon le glossaire de l'Eglise catholique, « Le développement intégral c'est promouvoir tout homme et tout l'homme, prendre en compte la croissance matérielle mais aussi spirituelle de la personne humaine ». Dans la conception de l'Eglise donc, l'homme est au centre même des choses et tout est ordonné par rapport à lui. C'est à elle que fait constamment référence la doctrine sociale de l'Eglise.

Et le Pape François, devant le danger que court la famille humaine, tire la sonnette d'alarme : « Le défi urgent de sauvegarder notre maison commune inclut la préoccupation d'unir toute la famille humaine dans la recherche d'un développement durable et intégral, car nous savons que les choses peuvent changer. (...) L'humanité possède encore la capacité de collaborer pour construire notre maison commune. (...) 14. J'adresse une invitation urgente à un nouveau dialogue sur la façon dont nous construisons l'avenir de la planète » (21).

Il faut reconnaître que dans n'importe quel Etat, à la base de toutes les activités économiques, sociales et politiques, se trouve l'être humain, non pas un individu isolé, mais un individu en situation de famille, dans laquelle quels que soient sa condition et son âge, il s'enracine ou se trouve en relation. Et, l'on ne peut, pour des raisons évidentes d'efficacité, isoler l'homme de son milieu naturel, biologique ou social.

Cette conception de l'enseignement social de l'Eglise catholique est reprise par le *Catholic Relief Service* (CRS), dans une publication intitulée « Développement Humain Intégral : Le concept et le cadre » (22). Le CRS définit

19 <http://www.foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/Chapitre1-3.pdf>

20 Idem.

21 http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/06/19/pape-francois-unir-toute-la-famille-humaine-dans-la-recherche-d-un-developpement-durable-et-integral_4657945_3244.html#J1Fd2LP3KB1zHOpd.99

22 http://static1.1.sqspcdn.com/static/f/752898/9984337/1296500650470/IHD_Brochure_French+low.pdf?token=mM8%2FJ8eDgl39mMYcGd8h7djFAxk%3D

le concept du DHI comme « *la vision d'un monde où tous les gens peuvent vivre en réalisant tout leur potentiel, satisfaire leurs besoins physiques de base de manière durable, tout en vivant avec dignité dans une société juste et pacifique* ». Les trois principales caractéristiques du DHI sont l'holisme, la solidarité, la justice et la paix. Par holisme, on entend que le DHI doit promouvoir le bien de chaque individu sur tous les plans : économique, social, politique, culturel, écologique et spirituel ; la solidarité vise les droits et responsabilités de chacun, et de chaque personne vis-à-vis des autres. Cette personne humaine a le droit de vivre dans une société juste et pacifique qui respecte la dignité de chaque personne.

Le développement humain intégral comporte donc trois volets essentiels : le bien-être de la personne humaine sur tous les plans, la responsabilisation de chacun et le règne de la justice et de la paix dans toute société. Force nous est d'admettre que ces trois volets posent problème. Sur tous les plans, culturel, socio-économique et socio-politique, les familles sont malmenées.

Globalement et concrètement, le développement fait face à une série de changements dont les répercussions négatives sur le vécu et le sort des familles sont attestées. Le fossé se creuse entre les attentes de la famille à l'égard des pouvoirs publics et la capacité de ceux-ci à améliorer leur sort. Les parents à la recherche des moyens de survie suffisants et éventuellement d'un pouvoir d'achat susceptible de leur permettre l'accès à la gamme de plus en plus étendue de produits disponibles passent de moins en moins de temps avec leurs enfants. Or, la mondialisation avec, notamment, l'arrivée de nouvelles technologies, essentiellement la télévision et l'internet, fait entrer dans la maison des hôtes incontrôlables et, le moins que l'on puisse dire, de plus en plus indésirables.

La remise en cause des coutumes, des traditions et des valeurs qu'elle suscite demanderait que les parents puissent avoir des repères afin d'aider les enfants à faire la part des choses. La somme des connaissances que les nouvelles technologies apportent n'est pas que négative. Elles informent les familles en temps réel sur les événements nationaux, régionaux et internationaux, les forment sur diverses matières allant de comment cuisiner un plat aux évolutions scientifiques de la planète. Elles aident au désenclavement de celles qui résident dans des endroits éloignés des centres villes. Les parents devraient être en mesure de pouvoir opérer des choix entre ce qui est proposé et ce qu'il faut retenir.

Nous observons en outre un autre phénomène, celui de l'installation dans notre pays de peuples ayant une culture différente, des Chinois, des Indiens, des Libanais, mais qui parlent nos langues nationales et vivent en contact avec la population. Ils apportent du bon et du mauvais. La charité chrétienne commande que nous puissions vivre en harmonie avec eux sans toutefois hypothéquer ce qui nous permet d'avancer en paix avec notre conscience.

Nous assistons, enfin, actuellement à une sorte de guerre de religions ayant des soubassements aussi bien politico-économiques que socio-culturels, aux incidences dramatiques, qui entraînent des répercussions navrantes sur les familles et sur le développement. Le ralentissement de la croissance des « BRICS », pays émergents constitués de cinq pays, Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, est un autre motif de préoccupation car il peut éteindre la lueur d'espoir qui pointait à l'horizon. A tout cela, il faut encore ajouter la problématique de la gouvernance internationale ⁽²³⁾.

La conception catholique du développement a évolué au cours du temps. Selon les perspectives de Paul VI, le développement devait sortir le peuple de la faim, de la misère, de l'ignorance, des maladies endémiques, etc. Si l'on doit reconnaître que des efforts ont été réalisés, des populations de nombreux pays, en particulier ceux du Sud, demeurent encore dans la misère. A la base de cette situation se trouvent les grands déséquilibres entre les pays, des problèmes inquiétants et tragiques tels que les guerres et les retombées de la crise financière. La justice et la paix sont maltraitées. Des événements inhibiteurs se produisent : la mondialisation avec l'effacement total ou relatif des frontières (bien que la disparition des frontières ne soit pas en soi un mal) ; l'accroissement des échanges planétaires ; des activités économiques de plus en plus transfrontalières ; le faible niveau de production de produits de base et de produits finis ; la forte compétition entre vendeurs de produits agricoles et industriels ; des importations massives et non contrôlées effectuées au détriment des initiatives locales ; les atteintes à l'environnement ; l'exploitation anarchique et inéquitable des ressources naturelles ; la fuite des cerveaux et de la main-d'œuvre, etc.

Le développement humain intégral est aujourd'hui associé au développement durable, notion qui aurait été « forgée » en 1980 par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en 1980 et vulgarisée en 1987 par le rapport Brundtland de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement de l'ONU ⁽²⁴⁾.

Selon le rapport Brundtland ⁽²⁵⁾, officiellement intitulé Notre avenir à tous (Our Common Future), le développement durable doit réunir plusieurs caractéristiques : satisfaire équitablement les besoins actuels relatifs au développement et à l'environnement tout en sauvegardant la capacité des générations à venir de répondre aux leurs, transmettre aux générations futures un monde vivable, viable et reproductible. Par l'expression « monde vivable,

23 Abbé NDJONDO, Présentation de l'Encyclique "Caritas in veritate" sur le développement humain intégral dans la charité et la vérité, in *l'enjeu du développement en Afrique*, p. XXII.

24 RIADH BECHIR, La notion de développement: Vers une Application Durable. Dument trouvé sur le site [http : //www.economie-generale.com/developpement-economique-durable-social-participatif.html](http://www.economie-generale.com/developpement-economique-durable-social-participatif.html)

25 Du nom de la Norvégienne Gro Harlem Brundtland qui a présidé la Commission.

viable et reproductible », l'on vise un patrimoine naturel de l'humanité composé de ressources renouvelables et non renouvelables « *légüées par les générations passées et qui devront être transmises dans le même état, et si possible bonifiées, aux générations futures* ».

Cette approche du développement durable fait plus appel à la notion de durabilité de l'environnement qu'à celle de la durabilité des activités économiques. Et elle est appliquée particulièrement aux pays faiblement industrialisés.

Riadh Bechir rapporte qu'il est reproché aux organisations internationales de lier, en matière de développement durable, la durabilité à la pauvreté. Alors que les préoccupations des pays du Nord tournent autour de la limitation générale de l'exploitation des ressources naturelles comme moyen de protection de l'environnement, au Sud, la nécessité d'accroître les revenus « s'impose et est prioritaire » sur les objectifs de préservation et de renouvellement des stocks. Or, *la pauvreté qui sévit dans les pays du Sud est la source principale de la dégradation de l'environnement, dégradation qui devient elle-même, à son tour génératrice de pauvreté*.

Il y a donc une contradiction entre le fait de considérer les pays du Nord comme des modèles à suivre et d'imposer aux pays du Sud une limitation de l'exploitation des ressources naturelles, quand on sait que les premiers ont progressé grâce à cette exploitation. Il n'est pas sans intérêt d'étudier, en relation avec la durabilité, les phénomènes auxquels on assiste aujourd'hui et les implications futures qu'ils annoncent : flux migratoire massif du Sud vers le Nord, délocalisation vers le Sud de la production industrielle des pays du Nord, avec en filigrane un traitement injuste des travailleurs, notamment en matière de couverture sociale, mobilité du travail et ses incertitudes, nivellement culturel à l'aide des antiveilleurs, aggravation de la faim dans le monde, trop lente diminution de la mortalité surtout maternelle et infantile, élaboration et application de législations discutables sur le plan éthique (singulièrement la bioéthique), intolérance religieuse ou laïque.

Quoiqu'il en soit, au Sommet de la terre tenu à Rio, en 1992, il a été décidé que le développement durable serait le point central des Etats et des politiques gouvernementales. Ce développement durable (ou soutenable) aurait comme composantes : des aspects écologiques et environnementaux, des préceptes pour une société juste et équitable et un développement socio-économique respectueux de l'environnement et des besoins fondamentaux nécessaires à la vie et à son maintien.

Pour sa part, l'Eglise souhaite que la mondialisation de la solidarité aille jusqu'à inscrire « dans les relations marchandes le principe de gratuité et la logique du don, comme expression de la fraternité » évitant la tentation de la pensée unique sur la vie, la culture, la politique, l'économie, au profit du

respect éthique et constant des diverses réalités humaines pour une solidarité effective (Africae Munus).

Comme on le voit, le développement à prendre en compte est le développement humain intégral et durable. La crise à laquelle, il faut faire face est celle qui, déclarée d'environnementale, s'est approfondie et transformée depuis le Sommet de Rio en une crise multidimensionnelle. De ce fait, les actions à mener devront l'être sur plusieurs fronts.

Néanmoins, ce qui concerne spécifiquement notre pays, selon le Rapport synthèse sur le développement durable en RDC ⁽²⁶⁾, la RDC a pu adopter des cadres légaux et institutionnels, des politiques et des programmes favorables au développement durable, malgré une série de difficultés (circuit économique prétendument contrôlé par des ordres mystiques et ésotériques, inégale répartition des richesses nationales et détournement des deniers publics, perversion du pouvoir de l'Etat, situation socio-économique caractérisée par les pillages de 1991 et 1993, guerres de 1998 et 2001, qui ont entraîné des pertes très importantes en vies humaines, désorganisation de l'Etat et de l'Administration publique, destruction de l'appareil productif, grave crise sociale et dégradation importante des ressources naturelles, faiblesse des ressources publiques entraînant la nécessité de faire appel à des financements extérieurs, la non effectivité de la décentralisation de la gestion des ressources naturelles, la très faible participation des populations locales à la prise de décision, le manque important de données nécessaires à une gestion efficace des ressources naturelles, une longue période de récession liée à la guerre et l'instabilité politique). Au bout du compte, le bilan réalisé depuis le Sommet de Rio s'avère très mitigé, même si le fondement pour édifier un nouveau modèle de développement existe : la croissance économique redémarre suite à une gestion macro-économique plus saine et l'on note une augmentation des dépenses publiques, des investissements directs étrangers et la coopération internationale.

Au plan social, le Rapport relève que les objectifs de développement n'ont pas été atteints à cause du manque de financement, et du non alignement des ressources de l'Etat et de l'aide internationale. En conséquence, l'Etat n'a pas pu assurer la redistribution des richesses, et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) n'ont pas été atteints.

Le Rapport National sur les OMD présenté le 18 novembre 2014 ⁽²⁷⁾ a, pour sa part, évalué la progression des 8 objectifs qui avaient été fixés, deux ont connu une avancée, assurer l'éducation primaire pour tous (2^e objectif) et

26 Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Rapport synthèse sur le développement durable en RDC, 2012. <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/997drc.pdf>

27 Rapport National OMD. Evaluation des progrès accomplis par la RDC dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2012. http://www.cd.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/MDG/UNDP-CD-OMD-rapport-national.pdf

réduire la mortalité infantile (4^e objectif), les six autres n'ont pas pu être réalisés de façon satisfaisante : réduire la pauvreté et la faim (1^e objectif), promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (3^e objectif), améliorer la santé maternelle (5^e objectif), combattre le VIH/Sida, le paludisme et autres maladies (6^e objectif), assurer un environnement durable (7^e objectif), mettre en place un partenariat pour le développement (8^e objectif).

Les exigences pour un développement intégral sont nombreuses et complexes et la famille qui doit participer à cet effort est handicapée par des crises multifformes. On peut cependant recenser quelques atouts susceptibles d'impulser le processus.

2. Quelques atouts

En ce qui concerne la législation, les textes qui régissent la matière aussi bien celle de la famille que celle du développement existent. L'on pourrait y apporter des corrections en vue de combler les lacunes, effacer les contradictions et les imperfections, actualiser les pratiques en fonction de l'évolution. Néanmoins, les enjeux et les défis pour l'application de ces divers textes se situent surtout au niveau de la volonté politique.

L'on peut relever également le fait que la population congolaise est composée en grande majorité de jeunes. C'est une force que l'on ne peut négliger quand on voit l'embarras des personnalités politiques européennes qui doivent prendre en charge des personnes âgées face à une réduction perceptible de la natalité et donc du nombre des adultes en âge de travailler et de payer les cotisations sociales.

Depuis de nombreuses années, les Nations Unies luttent pour l'émancipation des femmes et la protection des droits de l'enfant. Il faut reconnaître que notre pays connaît des avancées significatives : la liberté de travailler et de se mouvoir pour les femmes, leur professionnalisation et leur responsabilisation dans la prise en charge des familles, créées ou d'origine, si bien qu'aujourd'hui, avoir exclusivement des filles n'est plus véritablement un drame.

S'agissant de la problématique de l'émancipation des femmes, l'apport du genre, en ce qu'il prône l'égalité en dignité de l'homme et de la femme, la liberté pour les opprimés, la lutte contre les violences ⁽²⁸⁾, peut être de grande utilité. Il est vrai qu'on reproche à l'approche genre, dont le point de départ était la liberté de choisir, d'être devenue envahissante et contraignante, à force de mondialité ⁽²⁹⁾. En réalité, sa mise en œuvre dépend de la culture des personnes qui la promeuvent. Par exemple, une conception individualiste et

28 Abbé Matthieu MUSUA Mimbari, « Le gender : un couteau à double tranchant », in *Actes du Symposium*, op. cit., p. 82.

29 Abbé MUSUA, op. cit., p. 93.

laïque des droits et des libertés influencera la conception de la personne, sur la paternité, maternité, fraternité, filiation, amour et famille ⁽³⁰⁾.

Il faudrait donc se démarquer des stéréotypes ⁽³¹⁾ erronés relatifs aux hommes et aux femmes, basés sur la différence des aptitudes physiques, les qualités intellectuelles et psychiques, sur la capacité à assumer certaines fonctions sociales, pour rendre le concept genre acceptable. Ce qui importe, c'est de combattre les stéréotypes, les injustices et les inégalités. Le genre n'est pas une panacée universelle. A cet égard, le Père Richard Erpicum, dans son ouvrage *Parlons Genre*, s'exprime ainsi : « ... nous sentons ... que la problématique hommes-femmes se pose autrement en Afrique. Nous n'avons pas, même au niveau des « élites modernes », la même conception de la famille, de la maternité, des enfants et de la société que l'Occident. Nos cultures évoluent, mais notre chemin n'est pas nécessairement celui des sociétés occidentales. Nous avons à déterminer nous-mêmes le chemin qu'il nous faut faire » ⁽³²⁾. Le combat pour le traitement égalitaire de l'homme et de la femme se situe au plan de la coutume, de la religion et du droit. Et d'ailleurs, la discrimination peut aider à redresser des inégalités. L'on parle alors de discrimination positive ou de discrimination indirecte ⁽³³⁾.

Un autre avantage consisterait dans la mise en œuvre d'une véritable solidarité sociale. En effet, l'importance de la solidarité familiale n'est plus à démontrer. Elle se manifeste particulièrement lors des grands événements heureux ou malheureux de la vie. En l'absence d'un système de protection familiale effectif, efficient et efficace, la solidarité familiale représente l'ultime recours. L'éparpillement des familles et l'accroissement de ses membres font que l'on observe à présent des actes de solidarité des voisins, des amis, des collègues de travail, des coreligionnaires. On peut reprocher à cette valeur et institution qualifiée d'africaine des dérives mais dans l'ensemble, elle rend de nombreux services. Cette solidarité se manifeste également par l'entremise des agences de transfert d'argent qui se multiplient dans le pays ou hors du pays et dont les flux financiers comportent des montants parfois élevés destinés aux familles.

Ces atouts peuvent servir de point de départ pour construire les bases d'un développement humain, durable et intégral.

30 Abbé MUSUA, *op. cit.*, p. 83.

31 Le concept de stéréotypes vise « un ensemble de croyances à propos d'un groupe social, véhiculées et entretenues par l'environnement social ». cf. *Ce que le genre fait au droit*, sous la direction de Stéphane Henette-Vauchez, Mathias Möschel, Diane Roman, sous l'égide du programme REGINE, Collection A droit ouvert, Dalloz, Paris 2013, p. 93.

32 Père Richard ERPICUM, *Parlons Genre*, CEFOD, Misereor, avril 2009, p. 5.

33 « La discrimination indirecte peut potentiellement devenir un instrument performant dans la lutte contre les inégalités de genre. Cf. *Ce que le genre fait au droit*, *op. cit.* p. 91.

3. Pour un développement humain, durable et véritablement intégral

Le développement humain, durable et véritablement intégral commande que l'on agisse sur plusieurs plans, puisque le développement « plus qu'une simple aspiration de l'homme, est une vocation pour chaque homme. Il comporte des droits mais également des obligations. La passivité et le fatalisme ne peuvent pas avoir droit de cité.

Une série d'actions sont envisageables sur les divers piliers du développement. Originellement, trois piliers étaient retenus : environnement, économie, social. Il faudrait ajouter la culture et la politique.

Le développement humain, durable et intégral devrait revêtir les aspects suivants :

Sur le plan culturel et éthique

- Ouverture à une société du don et de la gratuité ;
- Respect des valeurs de solidarité, de respect de la dignité humaine.

Sur le plan social

- Protection des familles ;
- Meilleur accès à l'éducation entendue comme formation complète de la personne ;
- Interaction entre les différents niveaux du savoir humain ;
- Organisation et fonctionnement d'un système cohérent de solidarité ;
- Promotion d'associations familiales véritablement opérationnelles ;
- Mise en place de mesures incitatives pour réduire le départ des jeunes et faire revenir les émigrés.

Sur le plan politique

- Respect des exigences de la paix et d'une justice équitable ;
- Contribution des églises pour la sensibilisation au développement ;
- Promotion de la participation citoyenne des familles (par des décisions et des contrôles) ;
- Coopération internationale ne portant pas atteinte à la dignité humaine ni au patrimoine culturel des familles.

Sur le plan économique

- Politique de l'emploi et de la main d'œuvre en faveur des jeunes et promotion d'un travail décent qui réduise la pauvreté et le chômage ;
- Intervention des pouvoirs publics, sur le plan financier, à tous les niveaux : mariage, maternité, démographie, scolarité, emploi, soins, habitat, environnement ;

- Promotion des familles “investisseurs” plutôt que “consommateurs” et éducation des consommateurs et de leurs associations à une consommation sobre et intelligente ;
- Promotion de l'autonomie sociale et financière par le travail salarié ou l'exploitation indépendante ;
- Réduction des disparités entre familles rurales et familles urbaines ;
- Promotion de l'agriculture familiale ;
- Meilleur contrôle des effets de la mondialisation ;
- Application de la justice distributive et de la justice sociale à l'économie du marché ; changement dans la vision de l'entreprise qui ne doit pas viser le seul profit mais doit tenir compte de l'homme qui y travaille et qui est créateur des capitaux ;
- Promotion de l'éthique pour un fonctionnement économique correct ;
- Encouragement de la microfinance qui s'enracine dans la réflexion des citoyens humanistes contre l'exploitation usuraire des faibles, et lutte pour l'ouverture des marchés aux produits venant du Sud ;
- Promotion de la technique au service de l'homme ;
- Création et gestion saine des petites et moyennes entreprises.

Sur le plan écologique

- respect de l'environnement naturel ;
- lutte contre toutes les formes de pollution et de nuisances.

A ce profil de développement tourné vers les êtres humains et les familles devrait correspondre un profil familial adéquat susceptible de promouvoir un tel développement et d'en préserver les acquis.

4. Une famille forte comme force du développement

Pour être véritablement force du développement, la famille devrait présenter les caractéristiques suivantes :

Sur le plan culturel et éthique

- Respect des valeurs spirituelles et morales ;
- Relations fondées sur l'amour.

Sur le plan social

- Respect des engagements conjugaux ;
- Encadrement effectif des enfants et éducation aux valeurs ;
- Protection des enfants mineurs, contre toute atteinte (drogue, pornographie, manipulation des idéologies perverses) ;

- Organisation du travail assurant une meilleure conciliation vie familiale-vie professionnelle ;
- Recherche d'une qualité de vie ou d'une aisance matérielle en conformité avec l'éthique ;
- Respect des droits et obligations de toutes les composantes de la famille ;
- Assistance aux membres de famille les plus vulnérables ;
- Solidarité entre les membres d'une même famille.

Sur le plan économique

- Culture de l'esprit d'entrepreneuriat ;
- Implication des enfants le plus tôt possible dans les activités économiques des parents pour en assurer la pérennité ;
- Lutte contre la désintégration des patrimoines lors des successions.

Sur le plan politique

- Responsabilisation familiale par la participation citoyenne et l'application du droit de suivi et de contrôle des activités politiques.

Sur le plan environnemental

- Application de bonnes pratiques (braise et reboisement, fabrication des briques et nivellement des terres...) ;
- Respect de la tranquillité et de l'intimité d'autrui.

Conclusion

Pour être durable, le développement doit s'enraciner dans l'imaginaire et le vécu des familles concernées. Un préalable est nécessaire pour ce faire, c'est l'identification des besoins réels et des aspirations de ces familles. C'est une recherche de terrain qui devra être réalisée à l'aide des enquêtes. Les résultats devraient être étudiés et diffusés, par les moyens classiques et par les nouvelles technologies de communication, et faire l'objet de sensibilisation et de formations. Mais également par des activités culturelles comme des concerts et des pièces de théâtre, mettant en exergue la vie familiale avec la promotion des valeurs positives. Ce travail devrait être renforcé par la mise en place d'un mécanisme de suivi, attentif à l'évolution des besoins des familles par le dialogue, les concertations, les discussions stratégiques. Comme fil directeur à cette entreprise, on élaborerait un ouvrage sur la vision catholique de la famille basée sur les encycliques et les exhortations apostoliques. Ainsi, l'on pourrait d'une part, renforcer les capacités de la famille et d'autre part, faire le plaidoyer pour l'adoption de textes contraignants. ■